



DOSSIER INSCRIPTION

La Chevauchée des Chevaucheurs

Le 08 & 09 JUIN 2024

Au stade de Foot

À Saint Loup Lamairé 79600

Cavaliers, Meneurs & Vététistes



Dossier d'inscription (*individuel ou groupe*)

Clôture des engagements le 01 JUIN 2024 (Limité à 50 Chevaux)

Information : Baptiste RICHARD / 06 79 93 24 05

Au-delà du 01/06, aucune annulation ne sera acceptée sauf cas exceptionnel avec certificat médical (pour les humains) ou certificat vétérinaire (pour les équidés).

L'inscription préalable sera obligatoire même pour les randonneurs qui ne seront présents qu'une journée. La Chevauchée des Chevaucheurs s'organisera en fonction de la réglementation sanitaire en vigueur en juin 2024. Vous pourrez nous rejoindre dès le vendredi 7 juin à partir de 14h.

Les équidés ne pourront être acceptés que s'ils sont identifiés (n° sire et puce) avec la vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

- Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée.
- Des contrôles ponctuels d'identification pourront être effectués.
- Vous devrez aussi présenter vos attestations d'assurance.

Ayez avec vous ces documents au moment de votre inscription.

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, l'association vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à La Chevauchée des Chevaucheurs exige donc que vous soyez assuré(e) individuellement pour les risques encourus. Munissez-vous de votre attestation d'assurance RC. Vos chevaux doivent être titulaires d'une RCPE (Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidé). IL est conseillé de souscrire une assurance dommages corporels.

L'association accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

Je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de m'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation en particulier (dommages causés à moi-même, aux tiers, aux chevaux et autres biens)

je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée de la Chevauchée des chevaucheurs

PIÈCES OBLIGATOIRES à JOINDRE à L'INSCRIPTION

- Photocopie Carnet du Cheval
- Photocopie des Assurances (RC e t RCPE)
- Règlement intérieur daté et signé par vos soins

La Chevauchée des Chevaucheurs 2024

NOM DU GROUPE (si vous le souhaitez) :
À côté de qui souhaitez-vous avoir votre paddock (individuel ou groupe)

.....
.....

RESPONSABLE DU GROUPE

NOM : **Prénom :**

Date de naissance : / /

Si l'inscrit est mineur

Je déclare sur l'honneur avoir une déclaration parentale

Adresse :

.....

.....

N° de tel fixe : **N° de mobile :**

E-Mail :

Adhérent EquiLiberté (n° d'adhérent.....)

Licencié F.F.E. (N° de licence.....)

Autre : Compagnie et N° contrat :

Nom Prénom : Cavalier, Meneur, Accompagnateur, VTT	Choix : FORFAIT ou CARTE	Prix	Nb	Total
FORFAITS				
Voir détail forfait	Forfait avec repas adulte	90 €		
Voir détail forfait	Forfait avec repas enfant moins de 12 ans	60 €		
CARTE				
Samedi				
Sans repas	Inscription à la journée	12 €		
Repas à mi-parcours (vin inclus)	Inscription à la journée	30 €		
Repas à mi-parcours (boissons comprises)	Inscription à la journée - 12ans	20 €		
Vin compris	Repas samedi soir	25 €		
Boissons Comprises	Repas samedi soir - 12ans	14 €		
Dimanche				
Sans repas	Inscription à la journée	12 €		
Repas à l'arrivée (vin inclus)	Inscription à la journée avec repas	30 €		
Repas à l'arrivée (boissons comprise)	Inscription à la journée avec repas - 12ans	20 €		
				TOTAL

Forfait	Carte
Le forfait comprend les petits déjeuner du samedi et dimanche matin, les repas du samedi et dimanche midi, le repas du samedi soir, 2 circuits de randonnée avec leur pause, l'emplacement pour 2 nuits au stade avec l'eau et le foin pour vos chevaux.	La carte comprend : <ul style="list-style-type: none">• La participation à la randonnée• Café d'accueil• Pause gourmande• Repas du midi obligatoire le samedi

Règlement à envoyer : **Monsieur Baptiste RICHARD**
4 Impasse du Lac, NAIDE
79600 SAINT LOUP LAMAIRE

VOS CHEVAUX

Joindre les copies de votre carnet : page identification et page vaccination

PRÉCISER SI VOUS AVEZ UN CHEVAL ENTIER

Nom de l'équidé	N° SIRE	N° transpondeur	Date vaccination grippe

VOTRE GROUPE

Nom du groupe ou du responsable.....

(* mettre le nombre de participants dans la case correspondante)

Nom	Prénom	Cavalier	Meneur	Accompagnateur	VTT	N° tél

RÈGLEMENT INTERIEUR

Suite aux crises sanitaires concernant certaines espèces animales au cours de ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Le présent règlement intérieur a pour but d'informer l'ensemble des participants des règles qu'ils doivent respecter pour participer aux randonnées équestres EquiLiberté du département des Deux-Sèvres.

Merci d'avoir la courtoisie de favoriser le travail des associations qui, pour notre plus grand plaisir, organisent des randonnées. Toute intervention d'un vétérinaire nécessitée par l'état sanitaire non satisfaisant d'un équidé sera à la charge du propriétaire de cet équidé. Sans refus écrit indiqué aux organisateurs, les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

I. Les règles sanitaires (application de la circulaire du 12 juillet 2017)

- A. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté doit être pucé, vacciné et à jour de ses vaccins.
- B. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté doit être dans un état sanitaire acceptable.
- C. À l'inscription, les papiers des chevaux doivent être présentés avec le numéro de SIRE et le carnet de vaccination afin de contrôler le respect des règles sanitaires et de permettre à l'association organisatrice de remplir le registre obligatoire prévu à cet effet.
- D. L'association les Chevauchées du Thouet se donnent le pouvoir de contrôler, par un lecteur de puce, l'identification de l'équidé présenté.
- E. Un vétérinaire habilité peut contrôler les papiers, les chevaux et leur identité.
- F. Tout randonneur ne respectant pas ces règles ne pourra en aucun cas participer à la randonnée.

II. Assurance

Chaque randonneur participant à une randonnée EquiLiberté doit détenir une assurance et être en capacité de fournir une attestation.

Les assurances personnelles :

- Adhésion EquiLiberté avec RC
- Adhésion FFE avec RC
- Assurance individuelle

Pour les randonneurs qui ne disposeraient pas d'assurance ou qui n'en apporteraient pas la preuve à l'inscription, deux options sont possibles :

- Prendre une adhésion EquiLiberté à la journée lors de l'inscription.
- Ne pas participer à la randonnée.

III. Règles de convivialité en randonnée

Afin d'assurer à chaque participant le plaisir de randonnée en toute sécurité, il est demandé de respecter quelques règles de sécurité.

- A. Respecter les consignes données à chaque randonnée sur les parcours, les pauses, les signalisations...
- B. Pour doubler sur les chemins, éviter d'aller à vive allure (galop, trot) et ayez la courtoisie de prévenir.
- C. De subvenir par ses propres moyens la surveillance de ses animaux domestiques
- D. L'association les Chevauchées du Thouet se donnent le pouvoir d'obliger d'attacher les chiens si elle estime sans justificatif, qu'il y'a un risque pour les manifestants ou pour eux-mêmes.
- E. Pendant les pauses, les attelages doivent être dételés ou le meneur doit rester aux guides.

Porter une attention particulière aux jeunes chevaux qui découvrent la randonnée. Ces quelques règles ont pour but de respecter les réglementations en vigueur et de permettre à chacun de randonner avec plaisir et dans la convivialité.

IV. Recommandations

- A. Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également conseillée.
- B. Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- C. Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstances, avec un matériel adapté au niveau du coupe cavalier/cheval.
- D. Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.
- E. Sans refus écrit indiqués aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.
- F. Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses équidés dont il conserve la garde pleine et entière.

Je soussignée nom : prénom..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement Intérieur et m'engage à le respecter et fournir l'ensemble des documents nécessaires.

Fait à

le

Signature